/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-264 du 18 Septembre 1992

chargeant Monsieur Aurélien HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances pour compter du 13 Septembre 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 13 Septembre 1992, Monsieur Aurélien HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Septembre 1992

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la Présidence
de la République,

Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MF-MEMH 4 Autres Ministères 19 Départements 6 JORB 1.-